

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.26 – Cession de 40 parts de SCPI AMUNDI DEFI FONCIER – Crédit Agricole Atlantique Vendée

Monsieur le Maire rappelle,

Par courrier du 15 mars 2024, émanant de Maître Laurence BRETIN de l'office notarial d'Angers, la commune était informée que dans le cadre de la succession de Madame Claire BARBEREAU, la défunte avait aux termes de son testament olographe en date du 26 décembre 2023, à Neuilly sur Seine, formulé le legs particulier suivant au profit de la Commune :

- Pour le musée de Charles Milcendeau, le fusain de Charles Milcendeau, représentant son grand-père maternel, Jérôme Guillonnet, intitulé « Le Boucher »,
- Le placement EDISSIMO DEFICIT FONCIER, effectué au Crédit Agricole Atlantique Vendée,

Le montant du placement AMUNDI DEFI FONCIER correspond à 40 parts d'une valeur unitaire au jour du décès de 1 585,48 euros (mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-huit centimes), soit une valeur arrêtée au jour du décès de Madame Claire BARBEREAU de 63 419,20 euros (soixante-trois mille quatre cent dix-neuf euros et vingt centimes).

.../...

Amundi DEFI Foncier est une SCPI à capital fixe investie majoritairement en immobilier résidentiel qui a pour objectif d'acquérir des immeubles à rénover afin de les louer.

Le montant du placement dépend de l'état locatif du patrimoine dont la situation locative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre les parts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à céder le placement auprès du Crédit Agricole de Vendée de 40 parts de SCPI AMUNDI DEFI FONCIER détenus dans le cadre de la succession de Madame Claire BARBEREAU avec une valeur arrêté au moment de la vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

